



La cour d'appel du Centre vient de renvoyer au 27 janvier 2020 l'affaire Mamadou Yacouba Mota.

Le premier vice-président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) sera au tribunal donc dans deux semaines pour sa demande de liberté provisoire (habeas Corpus).

Ce nouveau report a été prononcé au cours de l'audience de ce lundi 13 janvier 2020. Etaient également présents pour la même cause au tribunal ,Serge Branco Nana détenu à la prison de Mfou et Wilfried Siewe à la prison de Mbalmayo

Mamadou Mota, avait été condamné le 9 septembre 2019 à deux ans de prison ferme pour son implication dans la mutinerie du 22 juillet à la prison centrale de Yaoundé, où il est écroué depuis juin 2019, suite aux marches blanches organisées par son parti.

Mamadou Mota, avait été reconnu coupable de « rébellion en groupe » lors d'un marathon procès engagé après cette mutinerie. « **Ma condamnation est purement politique. Je ne suis pas un rebelle** », avait-il protesté.